



60 ans

IAEA *L'atome pour la paix et le développement*

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/INF/2017/10-GC(61)/INF/6
23 août 2017

Distribution générale
Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 16 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(61)/1 et Add.1)

Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions

5-9 décembre 2016

Rapport du Directeur général

Résumé

- La *Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions* s'est tenue du 5 au 9 décembre 2016, au Siège de l'AIEA, à Vienne (Autriche). Plus de 2 100 participants de 139 États Membres, dont 47 étaient représentés au niveau ministériel, et de 29 organisations intergouvernementales et non gouvernementales s'y étaient inscrits et y ont assisté. Ils ont pu y passer en revue des données d'expérience et des enseignements tirés et échanger des idées de sorte à dégager de nouvelles tendances et à envisager des objectifs à moyen et long terme pour la sécurité nucléaire dans le monde.

Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions

5-9 décembre 2016

Rapport du Directeur général

A. Introduction

1. La *Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions* s'est tenue du 5 au 9 décembre 2016, au Siège de l'AIEA, à Vienne (Autriche). Il s'agissait de la deuxième conférence de ce type convoquée par l'Agence, après celle tenue en juillet 2013. La conférence a rassemblé des ministres ; de hauts responsables et décideurs chargés de la sécurité nucléaire ; des experts et représentants d'une large gamme de disciplines et d'organismes spécialisés contribuant à la sécurité nucléaire ; des représentants d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales ayant les compétences pertinentes ; des organismes de réglementation et d'autres autorités nationales compétentes, y compris des organismes nationaux de sécurité et de gestion des crises ; des autorités chargées de l'application de la loi et des contrôles aux frontières ; et des représentants de l'industrie et d'autres entités participant aux activités relatives à la sécurité nucléaire.

2. Quelque 2 100 participants de 139 États Membres, dont 47 étaient représentés au niveau ministériel, et de 29 organisations s'y étaient inscrits et y ont assisté. Cette participation élevée, voire supérieure à celle de 2013, traduit l'importance qui continue d'être accordée à la sécurité nucléaire à travers le monde et la valeur que les États et les organisations prêtent au caractère participatif de la conférence. Elle confirme également que, de l'avis général, si les activités de sécurité nucléaire relèvent de la responsabilité de chaque État, la sécurité nucléaire au niveau régional et mondial peut être sensiblement renforcée par des engagements collectifs appuyés par des actions nationales et la coopération internationale.

3. La conférence a été convoquée pour examiner l'expérience acquise et les résultats obtenus à ce jour par chaque État et par l'ensemble de la communauté internationale dans le domaine du renforcement de la sécurité nucléaire, mieux comprendre les méthodes appliquées à travers le monde en matière de sécurité nucléaire, dégager les tendances émergentes et servir d'instance ouverte permettant aux ministres, décideurs, hauts responsables et experts de la sécurité nucléaire de formuler et d'échanger des points de vues sur les objectifs à moyen et long terme aux fins de la sécurité nucléaire dans le monde.

4. La conférence comprenait une séance ministérielle, des séances de haut niveau et des séances techniques organisées en parallèle¹.

¹ Le programme complet de la conférence est disponible sur le site web de l'Agence à l'adresse suivante : <https://www.iaea.org/events/nuclear-security-conference>.

B. Séance ministérielle

5. M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, a assumé le rôle de président de la conférence. Les Représentants permanents du Brésil et du Nigeria, MM. Laércio Vinhas et Abel Adhlakun Ayoko, en ont coordonné le processus préparatoire et coprésidé les consultations informelles à participation non limitée entre les États Membres portant sur le projet de déclaration ministérielle.

6. La conférence a débuté par des allocutions du président de la conférence et du Directeur général. Lors de la séance ministérielle qui a suivi, 90 ministres et chefs de délégation ont fait des déclarations nationales.

7. Tous ont reconnu l'importance de l'engagement national pour renforcer la sécurité nucléaire dans le monde et la nécessité d'une coopération et d'une assistance au niveau international pour compléter et appuyer les actions nationales. Beaucoup se sont félicités du rôle central de l'Agence dans la coordination de ces efforts internationaux et fournit une telle assistance sur demande.

8. L'un des résultats majeurs de la conférence a été l'adoption par consensus de la déclaration ministérielle, jointe en annexe au présent rapport. Cette déclaration témoigne de l'engagement ferme des États Membres en faveur du renforcement de la sécurité nucléaire.

C. Séances de haut niveau et séances techniques

9. Après la séance ministérielle, une brève séance d'introduction a permis de faire la jonction entre la séance ministérielle et les séances de haut niveau et de présenter le programme technique de la conférence. Des déclarations liminaires ont été faites par le Directeur général, M. Yukiya Amano ; M. Laércio Vinhas, Représentant permanent du Brésil auprès de l'Agence ; M. Abel Adhlakun Ayoko, Représentant permanent du Nigeria auprès de l'Agence ; M. Kim Won-Soo, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement au nom de l'ONU ; et M. Jacek Bylica, envoyé spécial pour la non-prolifération et le désarmement du Service européen pour l'action extérieure au nom de l'Union européenne.

10. La séance d'introduction a été suivie par six séances de haut niveau axées sur de grands domaines clés de la sécurité nucléaire. Chacune de ces séances comprenait la présentation de communications par des orateurs invités, puis une table ronde, après quoi l'auditoire a posé des questions et fait des observations. Les séances de haut niveau ont porté sur les aspects suivants :

- Instruments juridiques internationaux en matière de sécurité nucléaire
- Initiatives et organismes internationaux de sécurité nucléaire
- Matières nucléaires et installations nucléaires
- Matières radioactives et installations associées
- Matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire
- Régimes nationaux de sécurité nucléaire, dont la culture de sécurité nucléaire

11. En parallèle, 30 séances techniques ont porté sur des thèmes spécifiques, notamment le cadre législatif et réglementaire de la sécurité nucléaire, la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, la sécurité du transport des matières nucléaires et autres matières radioactives, la sécurité informatique et la sécurité de l'information, les menaces internes, les systèmes et mesures de détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire, la criminalistique nucléaire, les interventions en cas d'événement de sécurité nucléaire et les menaces nouvelles et émergentes.

12. Le rapport du président sur la conférence, également joint en annexe, a mis en avant les questions clés et les principales conclusions de la conférence.

D. Prochaines étapes

13. Les comptes rendus de la conférence seront publiés courant 2017.

14. Lorsqu'il l'a jugé utile, le Secrétariat a pris en compte les conclusions de la conférence, y compris la déclaration ministérielle, lors de la définition des priorités pour les domaines d'activité figurant dans le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021.

Déclaration ministérielle

adoptée par la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions 5 décembre 2016, Vienne (Autriche)

1. Nous, Ministres des États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), réunis à la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire intitulée *Engagements et actions*, demeurons préoccupés par les menaces qui pèsent sur la sécurité nucléaire, et sommes par conséquent déterminés à maintenir en permanence la sécurité nucléaire et à la renforcer davantage par des actions nationales, qui peuvent nécessiter une coopération internationale s'inscrivant en priorité dans le cadre de l'AIEA, mais aussi dans le cadre d'autres organisations et initiatives internationales, selon leurs mandats et compositions respectifs.
2. Nous réaffirmons les objectifs communs de la non-prolifération nucléaire, du désarmement nucléaire et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, reconnaissons que la sécurité nucléaire contribue à la paix et à la sécurité internationales, et soulignons qu'il est absolument nécessaire de progresser dans le domaine du désarmement nucléaire et que cette question continuera d'être traitée dans toutes les instances compétentes, conformément aux obligations et engagements pertinents des États Membres.
3. Dans l'esprit de la déclaration ministérielle de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire intitulée *Intensification des efforts mondiaux*, nous saluons les progrès accomplis par les États Membres de l'AIEA dans la mise en place et le renforcement de leurs régimes nationaux de sécurité nucléaire. Nous saluons également les retombées positives des initiatives de plus en plus résolues que prend l'Agence en faveur de la sécurité nucléaire, tout en notant qu'il faut en faire beaucoup plus.
4. Nous soulignons qu'il importe de suivre le rythme de l'évolution des enjeux et des menaces qui pèsent sur la sécurité nucléaire. Nous affirmons l'importance du rôle joué par la science, la technologie et l'ingénierie, qui permettent de comprendre et d'étudier ces enjeux et ces menaces, et nous engageons à rester vigilants et à continuer de prendre des mesures pour y faire face, les atténuer et les éliminer.
5. Nous réaffirmons que la responsabilité de la sécurité nucléaire sur le territoire d'un État incombe entièrement à cet État, conformément à ses obligations nationales et internationales, et qu'elle consiste à maintenir efficacement, complètement et à tout moment la sécurité nucléaire de toutes les matières nucléaires et autres matières radioactives placées sous le contrôle dudit État.
6. Nous demandons à tous les États de faire en sorte que les mesures de renforcement de la sécurité nucléaire n'entravent pas la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques.
7. Nous reconnaissons que la coopération bilatérale, régionale et internationale peut permettre de renforcer la sécurité nucléaire, c'est pourquoi nous sommes attachés au rôle central que joue l'AIEA, qui facilite et coordonne la coopération internationale et organise des réunions d'échange d'informations sur la sécurité nucléaire avec d'autres organisations et initiatives.
8. Nous saluons et soutenons les activités de base que mène l'AIEA dans le domaine de la sécurité nucléaire pour aider les États qui en font la demande à mettre en place des régimes nationaux de sécurité nucléaire efficaces et durables, y compris l'élaboration d'orientations, la prestation de services consultatifs et le renforcement des capacités. Par ailleurs, nous encourageons les États Membres à

contribuer à l'assistance qu'apporte l'Agence en matière de sécurité nucléaire, en mettant en commun leurs compétences nationales, leurs meilleures pratiques et les enseignements tirés de leur expérience.

9. Nous considérons la protection physique comme un élément essentiel de la sécurité nucléaire, et sommes favorables à ce que l'AIEA étende son assistance à des domaines qui importent aux États Membres, comme la criminalistique nucléaire, les dispositifs de détection et d'intervention appliqués à la sécurité nucléaire, la sécurité de l'information, la sécurité des transports et l'atténuation des menaces internes, sachant qu'il faut prendre les mesures appropriées pour protéger l'information sensible lors de la réalisation de cet objectif. En particulier, conscients de la menace que représentent les cyber-attaques visant des installations nucléaires, nous soutenons l'action que mène l'AIEA pour aider les États Membres à renforcer la cybersécurité.

10. Nous saluons l'entrée en vigueur de l'amendement de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPNM), souhaitons qu'il soit pleinement appliqué et encourageons l'AIEA à continuer de s'employer à promouvoir son universalisation. Nous encourageons tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à la CPPMN amendée, ainsi qu'aux autres instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire, tels que la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

11. Nous continuerons à fournir les ressources techniques, humaines et financières nécessaires, y compris par l'intermédiaire du Fonds pour la sécurité nucléaire, en fonction de nos moyens et de nos engagements respectifs, pour que l'Agence puisse mener ses activités dans le domaine de la sécurité nucléaire et fournir aux États Membres qui le demandent l'appui dont ils ont besoin.

12. Nous reconnaissons que l'uranium hautement enrichi (UHE) et le plutonium séparé exigent, dans toutes leurs applications, des précautions particulières pour que leur sécurité nucléaire soit assurée, et qu'il est très important qu'ils soient sécurisés et comptabilisés comme il convient, par et dans l'État concerné. Nous encourageons les États Membres concernés, agissant de leur propre initiative, à continuer de limiter le plus possible la quantité d'UHE dans les stocks civils et à utiliser de l'UFE lorsque ceci est techniquement et économiquement possible.

13. Nous nous engageons à maintenir la sécurité effective des sources radioactives tout au long de leur cycle de vie, conformément au Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Par ailleurs, nous encourageons l'AIEA à promouvoir et faciliter les échanges techniques de connaissances, de données d'expérience et de bonnes pratiques sur l'utilisation et la sécurité des sources radioactives de haute activité.

14. Nous nous engageons à continuer de prendre des mesures actives pour lutter contre le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives, à protéger et sécuriser toutes ces matières afin qu'elles ne puissent pas être utilisées par des acteurs non étatiques à des fins criminelles ou terroristes, et à poursuivre l'action menée sur nos territoires pour nous préparer à récupérer ces matières au cas où elles auraient échappé au contrôle réglementaire, en tenant compte des instruments internationaux applicables. Nous soulignons qu'il importe que la sécurité nucléaire soit régie par de solides cadres législatifs et réglementaires.

15. Nous soutenons les efforts faits par l'AIEA et les États Membres pour renforcer la culture de sécurité nucléaire et assurer une formation théorique et pratique sur la sécurité nucléaire, notamment en ayant recours aux centres d'excellence nationaux et régionaux et aux centres de soutien à la sécurité nucléaire, afin que les générations actuelle et futures de spécialistes de la sécurité nucléaire soient à même de relever le défi de l'efficacité et de la capacité d'adaptation des régimes nationaux de sécurité nucléaire.

16. Nous nous félicitons du consensus obtenu sur la résolution sur la sécurité nucléaire de la 60^e Conférence générale et restons déterminés à en tirer parti. La présente déclaration et la Conférence internationale de 2016 sur la sécurité nucléaire seront prises en compte dans le processus de consultation entre le Secrétariat et les États Membres sur le Plan sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021. Nous demandons à l'AIEA de continuer à organiser des conférences internationales sur la sécurité nucléaire tous les trois ans et encourageons tous les États Membres à y participer au niveau ministériel.

Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions

5-9 décembre 2016, Vienne (Autriche)

Rapport du président

9 décembre 2016

Introduction

La *Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions* a eu lieu du 5 au 9 décembre 2016, au Siège de l'AIEA, à Vienne. Il s'agissait de la deuxième conférence de ce type organisée par l'AIEA, après celle tenue en juillet 2013. La conférence a rassemblé des ministres ; de hauts responsables et décideurs chargés de la sécurité nucléaire ; des experts et représentants d'une large gamme de disciplines et d'organismes spécialisés contribuant à la sécurité nucléaire ; des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ayant des compétences pertinentes ; des organismes de réglementation et d'autres autorités nationales compétentes ; des organismes nationaux de sécurité et de gestion des crises ; des autorités chargées de l'application de la loi et des contrôles aux frontières ; et des représentants de l'industrie et d'autres entités participant aux activités de sécurité nucléaire.

Quelque 2 100 participants de 139 États Membres, dont 47 étaient représentés au niveau ministériel, et de 29 organisations s'y étaient inscrits et y ont assisté. Cette participation élevée, voire supérieure à celle de 2013, traduit l'importance qui continue d'être accordée à la sécurité nucléaire à travers le monde et la valeur que les États et les organisations prêtent au caractère participatif de la conférence. Elle confirme également que, de l'avis et de l'expérience de tous, si les activités de sécurité nucléaire relèvent de la responsabilité de chaque État, l'intérêt porté aux niveaux régional et mondial aux questions de sécurité nucléaire pourrait être largement renforcé par des engagements collectifs appuyés par des actions nationales et la coopération internationale.

La conférence a été l'occasion pour les participants de tous les États Membres de l'AIEA d'examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées et d'échanger des idées pour dégager des tendances et les enseignements tirés de l'expérience. Elle a également fourni un cadre utile pour envisager les objectifs à moyen et long terme des initiatives menées au niveau international en faveur de la sécurité nucléaire. Ces objectifs constitueront une contribution importante à l'élaboration du Plan de l'AIEA sur la sécurité nucléaire pour 2018-2021. Celui-ci servira de modèle pour les activités de sécurité nucléaire que mènera l'AIEA pendant cette période et facilitera l'évaluation de ses programmes de sécurité nucléaire.

Dans ses observations liminaires, le Directeur général de l'AIEA, M. Yukiya Amano, a rappelé trois éléments clés qu'il avait soulignés à la conférence de 2013. Il s'est félicité de l'entrée en vigueur en mai 2016 de l'Amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et a prié instamment tous les États Membres d'adhérer à la convention et à son amendement. Il les a aussi prié instamment de recourir, le cas échéant, aux services d'examen par des pairs et de conseil de l'AIEA pour s'acquitter de leurs obligations. Il a noté les progrès accomplis dans l'élaboration d'orientations internationales faisant l'objet d'un consensus international dans le cadre du Comité des orientations sur la sécurité nucléaire (NSGC) et demandé instamment à tous

les États Membres de participer aux travaux du NSGC. Il a en outre souligné un certain nombre d'exemples à travers le monde de mesures concrètes prises par des États, avec l'appui de l'AIEA, pour renforcer différents aspects de la sécurité nucléaire.

Dans ses observations, le président de la conférence, M. Yun Byung-se, Ministre des affaires étrangères de la République de Corée, a souligné les défis auxquels la sécurité nucléaire est toujours confrontée et identifié trois moyens de les relever : un partenariat entre les États Membres de l'AIEA œuvrant ensemble dans un esprit novateur, créatif et consensuel ; des engagements et des actions de la part des États et de la communauté internationale pour mettre en œuvre des mesures opportunes et concrètes ; et une architecture de sécurité nucléaire pérenne fondée sur des normes internationales telles que la CPPMN et son amendement, la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a vivement engagé les États à ne pas attendre qu'un incident de terrorisme nucléaire se produise mais à prendre des mesures immédiates, et appelé l'AIEA à prendre les rênes des initiatives de sécurité nucléaire menées à travers le monde sur la base de l'expérience qu'elle a acquise depuis plusieurs décennies.

Le président de la conférence et le Directeur général ont tous deux reconnu les progrès accomplis dans le domaine de la sécurité nucléaire, tout en soulignant la nécessité d'éviter tout excès de confiance et continuer ainsi à renforcer la sécurité nucléaire dans le monde et rester vigilants face aux menaces changeantes et nouvelles.

La conférence a commencé par un **débat ministériel**, au cours duquel 90 déclarations au total ont été faites par des ministres et autres chefs de délégation au nom de leurs États et groupes régionaux. Une déclaration ministérielle, adoptée par consensus lors du débat ministériel, peut être consultée sur le site web de la conférence.

Le débat ministériel a été suivi par un **programme scientifique et technique** comprenant six débats de haut niveau sur des grands thèmes essentiels à la sécurité nucléaire et 31 séances techniques parallèles sur des questions spécialisées d'ordre scientifique, technique, juridique et réglementaire concernant la sécurité nucléaire.

En collaboration avec les coprésidents des séances, les rapporteurs ont consigné dans leurs rapports les principales questions traitées et conclusions dégagées lors de chaque séance de haut niveau et séance technique. Le rapport du président, établi à partir des rapports sur les séances de haut niveau et les séances techniques, met en avant les principales questions et conclusions se rapportant à l'ensemble de la conférence. Si tout a été mis en œuvre pour que ce rapport reflète de manière précise et équilibrée les travaux de la conférence, il s'agit toutefois du rapport du président et non d'un rapport de consensus.

Les participants à la conférence ont réaffirmé le principe selon lequel la responsabilité de la sécurité nucléaire sur le territoire d'un État incombe entièrement à cet État, mais ils ont aussi reconnu l'importance de la coopération internationale et du rôle central de l'AIEA.

Les participants aux six séances de haut niveau de la conférence ont approfondi ces principes au titre des intitulés figurant ci-après, en examinant non seulement des cadres de coopération internationale mais aussi la mise en place et le renforcement des régimes nationaux de sécurité nucléaire.

Les séances techniques ont porté plus en détail sur un large éventail de questions spécifiques d'ordre scientifique, technique, juridique et réglementaire concernant tous les domaines de la sécurité nucléaire. Les rapporteurs ont bien rendu compte des principales questions traitées et conclusions

dégagées lors de chaque séance technique. Les principales conclusions émanant des séances techniques sont brièvement résumées ci-après au titre de la séance de haut niveau la plus pertinente.

Instruments juridiques internationaux

Séance de haut niveau

Au cours de la première séance de haut niveau, les participants ont examiné plusieurs instruments internationaux relatifs à la sécurité nucléaire, en se concentrant sur la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN) et son amendement, qu'ils ont reconnus comme étant des éléments essentiels du cadre juridique international de sécurité nucléaire. Ils ont également reconnu que l'entrée en vigueur de l'amendement renforçait la sécurité nucléaire car la portée de la Convention et de son amendement s'en trouvait élargie par rapport à la Convention initiale, en particulier dans les domaines de l'utilisation, de l'entreposage et du transport des matières nucléaires au niveau national et de la sécurité des installations nucléaires.

Les participants ont souligné l'importance des efforts faits par l'AIEA pour universaliser l'adhésion à la Convention et à son amendement et reconnu la nécessité de se préparer en vue de la conférence d'examen de la Convention prévue en 2021. En outre, certains ont appelé les États à se conformer aux dispositions de l'article 14 de l'amendement en fournissant des informations sur les lois et réglementations nationales.

Les défis concernant l'application des instruments juridiques en matière de sécurité nucléaire ont été reconnus par les intervenants, qui ont également admis qu'il était nécessaire de fournir un appui à tous les niveaux de l'application de ces obligations juridiques. Les participants ont noté que certains types d'instruments et outils non contraignants, tels que les Fondements et Recommandations de la collection Sécurité nucléaire de l'AIEA, étaient utiles à l'application des obligations juridiques. Toutefois, ils ont également noté que les instruments juridiques ne permettaient pas de résoudre à eux seuls tous les problèmes de sécurité nucléaire.

Séances techniques connexes

Au cours des séances techniques sur les instruments juridiques internationaux, les débats ont principalement porté sur l'application de l'amendement à la CPPMN. Les participants ont souligné qu'il était important que l'AIEA continue d'aider les États qui en font la demande à appliquer cet amendement. Ils l'ont aussi priée instamment d'intensifier ses efforts pour faciliter l'échange d'informations sur les meilleures pratiques concernant l'application des obligations au niveau national. En outre, les participants ont souligné qu'il fallait poursuivre l'échange d'informations sur l'application de la Convention et de son amendement au niveau national, y compris en fournissant des informations comme le prévoit l'article 14 et par l'intermédiaire des points de contact établis par la Convention.

Outre la Convention et son amendement, les participants ont souligné l'importance des efforts déployés par l'AIEA pour aider les États Membres qui en font la demande à appliquer d'autres instruments internationaux pertinents, tels que le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives (Code de conduite). Ils ont également noté l'importance de la coordination entre

l'AIEA et d'autres organisations et initiatives internationales concernées en vue de fournir une assistance harmonisée.

Organismes et initiatives au niveau international

Séance de haut niveau

Au cours de la deuxième séance de haut niveau, les participants ont examiné le rôle des initiatives et organismes internationaux en matière de sécurité nucléaire, en se concentrant en grande partie sur le rôle et les responsabilités de l'AIEA. Les participants ont réaffirmé le rôle central que jouait l'Agence pour renforcer la sécurité nucléaire dans le monde et coordonner les activités internationales de sécurité nucléaire.

Ils ont reconnu qu'à mesure que le rôle de coordination de l'AIEA se renforçait, il convenait de lui allouer les ressources humaines et financières suffisantes pour qu'elle puisse remplir ce rôle et gérer son programme de sécurité nucléaire. Les participants ont estimé qu'outre l'AIEA, le Comité créé par la résolution 1540 du Conseil de sécurité et d'autres organisations et initiatives telles que l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire étaient importants pour la sécurité nucléaire. Un intervenant a souligné que ces organisations et initiatives internationales ne devraient pas faire double emploi avec les initiatives de l'AIEA, mais devraient les compléter. Par ailleurs, les participants ont reconnu que l'industrie avait un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des activités liées à la sécurité nucléaire et que le partenariat entre les gouvernements et les ONG était essentiel.

Un intervenant a noté que le contexte mondial en matière de sécurité étant soumis à l'évolution rapide des menaces, telles que celles associées aux technologies émergentes et aux cyberattaques, les régimes nationaux de sécurité nucléaire devaient être souples, adaptables et résilients. Certains participants ont préconisé la création d'un nouvel instrument juridiquement contraignant qui couvrirait plus largement la sécurité nucléaire. D'autres intervenants ont estimé qu'une telle convention n'était pas envisageable à l'heure actuelle en raison de cette menace et du temps que prendrait la négociation de la convention, et que le recours à des mesures volontaires demeurait une solution plus souple.

Matières nucléaires et installations nucléaires

Séance de haut niveau

La troisième séance de haut niveau a porté sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires. Les intervenants et participants ont examiné en particulier le moyen de parvenir à des niveaux de protection physique élevés à tous les stades de la durée de vie d'une installation. Les participants ont noté que certains États tenaient compte de cet objectif en modifiant leurs réglementations. D'autres ont indiqué qu'il fallait adopter de nouvelles stratégies réglementaires, en particulier pour faire face aux difficultés liées à la conception et au choix du site des nouvelles installations, ainsi qu'au déclassement et démantèlement des installations arrivées en fin de vie. Les participants sont convenus de la difficulté à déterminer si telle ou telle phase était plus problématique qu'une autre. Ils ont reconnu que de nombreux systèmes réglementaires se concentraient actuellement sur la phase d'exploitation de l'installation et devaient être modifiés pour s'appliquer aux premiers et aux derniers stades de sa durée de vie. Ils étaient particulièrement soucieux de combattre les cybermenaces à tous les stades de la durée de vie d'une installation.

Les participants ont recensé un certain nombre de pratiques susceptibles de renforcer la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, notamment solliciter les services d'examen par des pairs de l'AIEA, mettre en place une culture solide de sécurité nucléaire, mettre à jour les cadres réglementaires, envisager des évaluations de la menace et l'examen des menaces de référence, prendre des mesures efficaces contre les cyberattaques et échanger des informations non sensibles sur une base bilatérale, régionale et internationale, en particulier sur les bonnes pratiques.

Séances techniques connexes

Les participants à la séance technique sur l'évaluation de la menace et les menaces de référence visant les matières nucléaires et les installations nucléaires ont souligné que les menaces de référence actuelles avaient tendance à porter principalement sur d'autres considérations de protection physique et à ne pas prendre pleinement en compte les cyberattaques. Ils ont noté que les opérations et processus nucléaires, y compris les systèmes de protection physique, dépendaient de plus en plus des systèmes informatiques, et qu'il fallait donc systématiquement prendre en compte la sécurité informatique dans l'évaluation de la menace et la menace de référence. Ils ont reconnu qu'il fallait absolument traiter tant la protection physique que la sécurité informatique et que les orientations devaient porter sur ces deux aspects.

Les participants à la séance technique sur l'application de la protection physique tout au long du cycle du combustible nucléaire ont souligné combien il importait que l'industrie participe à l'élaboration, l'acceptation et la validation des normes nationales de sécurité nucléaire. Il fallait être attentifs aux coûts et avantages en appliquant une approche graduée en matière de sécurité nucléaire à différentes phases du cycle du combustible nucléaire. Les participants ont également noté qu'il était possible, notamment pour les pays qui lancent de nouveaux programmes électronucléaires, d'utiliser des technologies qui réduiraient la dépendance aux ressources humaines. Cela nécessiterait toutefois de renforcer davantage la sécurité informatique.

Les participants à la séance technique sur les méthodes et l'évaluation de la protection physique ont noté que les États Membres reconnaissaient la valeur et l'utilité des évaluations et exercices fondés sur la performance pour valider les systèmes de protection physique et les plans d'intervention d'urgence. Ils ont également noté que l'AIEA avait élaboré ou s'employait activement à élaborer des orientations et des cours pour les missions d'examen du Service consultatif international sur la protection physique et pour des plans d'intervention d'urgence et des exercices fondés sur la performance. Les participants ont encouragé les États Membres à utiliser ces cours pour renforcer leurs régimes de sécurité nucléaire. Ils ont également souligné d'autres initiatives de l'AIEA dans ce domaine, notamment les projets de recherche coordonnée (PRC) sur les méthodes d'évaluation, et indiqué qu'elles fournissaient une base aux autorités compétentes des États Membres pour améliorer ensemble ces méthodes et, partant, les systèmes de protection physique.

Lors de la séance technique sur les aspects réglementaires de la protection physique, les participants ont réaffirmé l'importance du rôle joué par les autorités compétentes qui vérifiaient l'application constante de la réglementation sur la protection physique et des conditions de licence dans le cadre d'inspections régulières, et qui appliquaient des mesures de coercition. Ils ont également souligné combien il importait que les pays disposant de programmes électronucléaires avancés fassent part de leur expérience et de leurs compétences aux États qui lançaient de nouveaux programmes électronucléaires. La plupart des participants ont estimé que les cybermenaces et les menaces internes étaient les principales menaces à combattre dans le cadre du régime national de sécurité nucléaire et que suivre le rythme de l'évolution rapide de ces menaces représentait un défi majeur. Enfin, les participants à une table ronde sur la menace interne ont noté qu'un climat de confiance était une

condition préalable à un environnement sain où les employés ne craignaient pas de signaler des erreurs. Dans le cas contraire, il était possible que des erreurs (par exemple la fuite de données sensibles) ne soient découvertes qu'après avoir engendré de graves conséquences.

Lors d'un débat sur l'interface entre les réglementations en matière de sûreté et de sécurité, les participants ont noté que si ces réglementations pouvaient être difficiles à intégrer, une coordination efficace entre les activités réglementaires en la matière s'imposait.

Lors de la séance technique axée sur la réduction au minimum des matières nucléaires, les participants ont prié instamment les États de demander l'aide de l'AIEA pour convertir des réacteurs de recherche et des installations de production d'isotopes médicaux à l'utilisation de combustible à uranium faiblement enrichi au lieu d'uranium hautement enrichi (UFE au lieu d'UHE). Par exemple, ils ont encouragé l'AIEA à continuer de fournir un appui pour enlever les matières nucléaires, organiser le transport, acheter de nouveaux cœurs à l'UFE, dispenser une formation sur le transport de matières nucléaires, appuyer des interventions d'urgence et mettre en œuvre d'autres activités le cas échéant.

Lors de la séance sur le contrôle et la comptabilité des matières nucléaires, les participants ont souligné la nécessité de comprendre l'importance d'un tel programme au niveau national et son but. Ils ont estimé que le but était de « conserver et fournir des informations précises, opportunes, complètes et fiables sur toutes les activités et opérations (y compris les mouvements) mettant en jeu des matières nucléaires », notamment « les lieux, quantités et caractéristiques des matières nucléaires à l'installation nucléaire ».

Trois séances techniques ont porté sur le thème de la sécurité informatique. Les participants à une séance technique sur les réglementations et politiques relatives à la sécurité informatique dans le cadre d'un régime national de sécurité nucléaire ont demandé de tout mettre en œuvre, avec l'aide de l'AIEA, pour élaborer des orientations et échanger des informations sur l'élaboration et l'application de ces réglementations. Ils ont indiqué que ces orientations pourraient porter sur des exercices et évaluations en matière de sécurité informatique, y compris sur les enseignements tirés de l'expérience et les exemples d'adaptation efficace à d'autres normes nationales ou internationales.

Une séance technique prolongée a porté sur la sécurité informatique des systèmes de contrôle industriels dans les installations nucléaires. Les participants ont vivement engagé l'AIEA à mettre au point et assurer une formation consacrée à la sécurité informatique des systèmes de contrôle industriels, notamment pour traiter les questions relatives à la « culture de sécurité informatique » et sensibiliser à l'impact des cyberattaques contre ces systèmes. Ils ont également souligné la nécessité de fournir des orientations et des formations sur la gestion de l'exposition accrue aux cyberattaques contre les réseaux des systèmes de contrôle industriels résultant de l'intégration et de la convergence croissantes des réseaux de technologies opérationnelles et de technologies de l'information. En outre, ils ont proposé que l'AIEA envisage d'élaborer des orientations sur des plans efficaces de sécurité informatique, y compris d'éventuels modèles, et sur la gestion de projets de sécurité de l'information. Ils ont par ailleurs examiné le lien qui existe entre les orientations de l'AIEA sur la sécurité informatique et les normes de la Commission électrotechnique internationale.

Les participants ont demandé de continuer d'accroître la sensibilisation et la participation au PRC existant de l'AIEA sur l'amélioration de l'analyse des incidents de sécurité informatique dans les installations nucléaires, ainsi que les ressources financières et humaines qui y sont consacrées. Ils ont noté que le projet tirerait profit en particulier d'une meilleure communication avec les instituts de recherche susceptibles de fournir des ressources pour modéliser les cyberattaques, y compris déterminer les vecteurs d'attaque, et de mener des exercices de sécurité informatique capables de

renforcer l'intervention en cas d'incident de sécurité informatique. Les exposés présentés pendant la séance ont également souligné les difficultés à trouver des solutions aux problèmes spécifiques de sécurité informatique auxquels l'industrie nucléaire était confrontée et évoqué l'importance de la coordination de la sûreté et de la sécurité dans ce contexte. Certains participants ont noté que les publications de l'AIEA pouvaient fournir des orientations pour améliorer la coordination entre sûreté et sécurité.

Lors de la séance technique axée sur la sécurité du transport, les participants ont remercié les États Membres d'avoir fait part de leur expérience et de leurs connaissances en ce qui concerne l'évaluation du risque de sabotage, en particulier des matières nucléaires en cours de transport, et reconnu la nécessité d'appuyer les orientations dans ce domaine. Ils ont également prié instamment le Secrétariat d'encourager les États Membres et les parties prenantes à contribuer au PRC sur la sécurité du transport des matières nucléaires et autres matières radioactives en participant aux travaux de recherches et aux réunions.

Matières radioactives et installations associées

Séance de haut niveau

Au cours de la quatrième séance de haut niveau, les participants ont souligné l'importance de la sécurité nucléaire des matières radioactives et installations associées, compte tenu de l'utilisation généralisée des matières radioactives dans des applications très diverses. Ils ont estimé que les États devaient assurer la sécurité des matières radioactives et installations associées de manière globale à toutes les étapes de la durée de vie des matières.

Les participants ont également souligné les efforts de l'AIEA à l'appui de la sécurité des matières radioactives et des installations au cours de cette séance. Plusieurs orateurs ont demandé que le Conseil des gouverneurs de l'AIEA approuve rapidement le projet d'orientations sur la gestion des sources retirées du service. Ils ont en outre estimé que le Service consultatif international sur la protection physique (IPPAS) était utile aux États qui disposaient de matières radioactives et d'installations associées uniquement, en raison notamment de la visibilité politique des missions, de l'accès à des experts internationaux et l'élaboration d'un rapport de mission détaillé permettant d'identifier les besoins et d'améliorer la sécurité. Toutefois, reconnaissant que les demandes pour des services comme l'IPPAS étaient en augmentation, les participants ont souligné la nécessité d'accroître les ressources pour que l'AIEA puisse répondre aux besoins des États Membres dans ce domaine. Ils ont également reconnu l'importance d'instances de l'AIEA telles que le Groupe de travail sur la sécurité des sources radioactives et les réunions du Code de conduite, et souligné que les États devraient mieux utiliser ces mécanismes pour rendre compte des progrès accomplis et des problèmes qui subsistent.

Séances techniques connexes

Au cours des deux séances techniques axées sur la sécurité des matières radioactives, les participants à la séance ont élargi le débat sur les programmes de l'AIEA relatifs à la sécurité des matières radioactives. Ils ont souligné en particulier une nouvelle fois qu'il importait d'allouer à l'AIEA des ressources prévisibles au titre du budget ordinaire à l'appui des programmes. Ils ont prié instamment l'AIEA de poursuivre les efforts visant à promouvoir l'engagement politique universel en faveur du Code de conduite et ses Orientations supplémentaires et à élaborer des orientations qui aidaient les États Membres à évaluer les menaces et à intervenir en cas d'événement de sécurité nucléaire.

Au cours de l'une des séances techniques, les participants se sont concentrés sur les lacunes et les défis liés à la sécurité des matières radioactives. Ils ont constaté que les États Membres restaient centrés sur la mise en place et le renforcement du cadre réglementaire relatif à la sécurité des matières radioactives. Ils ont noté en particulier que les organismes de réglementation peinaient à appliquer les réglementations (en raison notamment des ressources humaines limitées affectées aux inspections) et que de nouvelles orientations dans ce domaine devaient être fournies. Les participants ont également indiqué qu'il fallait plus de souplesse dans l'application initiale de nouvelles réglementations en matière de sécurité et l'évaluation de la conformité par les régulateurs. Ils ont estimé que la communication entre les organismes de réglementation et les titulaires de licence, à l'aide de diverses méthodes de sensibilisation pour favoriser une meilleure coopération était importante. Ils ont indiqué que non seulement la transparence s'en trouverait renforcée mais que cela permettrait aussi au secteur de fournir des informations en retour sur les normes réglementaires.

Lors d'une séance spécialement consacrée aux technologies de substitution pour l'utilisation des sources radioactives de haute activité, les participants se sont concentrés sur les mesures que l'AIEA pourrait envisager pour faciliter la prise de décision des États concernant les technologies de substitution. Ils ont notamment encouragé l'AIEA à mettre en commun des informations détaillées et fiables sur les technologies de substitution disponibles et à examiner comment elle pourrait faciliter le dialogue entre les États Membres et les différentes parties prenantes sur ce sujet. Ils ont souligné qu'un tel dialogue devrait être évalué en fonction de nombreux facteurs (notamment leurs applications respectives, la sûreté, la sécurité et la gestion de la fin de vie), qu'il nécessiterait une coordination entre les différents départements de l'AIEA et qu'il devrait être équilibré et neutre. Les participants ont encouragé l'AIEA à envisager les moyens de fournir une aide supplémentaire aux États Membres pour la mise en place de technologies autres que celles utilisant des sources radioactives de haute activité.

Au cours de la séance consacrée à la sécurité du transport, les participants ont examiné la nécessité pour l'AIEA de fournir aux États Membres une aide supplémentaire pour l'élaboration des réglementations concernant la sécurité nucléaire sur le transport de matières nucléaires et autres matières radioactives.

Matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire

Séance de haut niveau

Lors de la cinquième séance de haut niveau, les participants ont examiné les approches existantes, les tendances émergentes et les domaines devant être pris en compte dans la détection et l'intervention en cas d'actes criminels ou d'actes non autorisés intentionnels mettant en jeu des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire.

Les participants ont encouragé l'AIEA à continuer de coordonner des exercices, publier des orientations et organiser des activités pour renforcer les capacités des États Membres à détecter des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et à intervenir en cas d'événement de sécurité nucléaire. Ils ont également indiqué l'importance d'un

dialogue continu sur ces questions et la valeur des conférences internationales qui étaient l'occasion de discuter et de faire part de l'expérience acquise au niveau national dans ces domaines.

Les participants ont souligné l'importance des mécanismes qui favorisaient la coopération interorganisations au niveau national, tels que les groupes de travail et les programmes conjoints de formation et d'exercices. Ils ont encouragé l'AIEA à continuer de mener et coordonner des PRC sur les technologies de détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire et à appuyer la mise en place de programmes de sécurité nucléaire en matière de détection et d'intervention dans les États Membres.

Les participants ont également indiqué que les États étaient plus à même de concevoir un cadre national d'intervention efficace s'ils parvenaient à identifier et définir clairement les rôles et responsabilités, et à veiller à ce que ce cadre comprenne la totalité des mesures d'intervention à prendre, depuis l'intervention initiale en cas d'événement de sécurité nucléaire, la conduite des opérations sur le lieu d'un délit et les enquêtes, jusqu'à la poursuite éventuelle des délinquants.

Séances techniques connexes

Les participants à la séance sur l'évaluation de la menace contre les matières non soumises à un contrôle réglementaire ont appelé à concentrer les efforts sur les aspects suivants :

- fournir aux États des orientations sur l'utilisation efficace des sources d'information et des indicateurs permettant de détecter des actes criminels ou actes non autorisés intentionnels mettant en jeu des matières non soumises à un contrôle réglementaire et sur l'incorporation efficace des méthodes fondées à la fois sur des informations et sur des instruments lorsqu'ils mettent au point des opérations de détection ;
- coordonner les efforts déployés par des organisations internationales et régionales pour élaborer une méthode harmonisée et cohérente d'échange d'informations sur la menace contre la sécurité nucléaire et les risques en la matière ; et
- faciliter les exercices régionaux sur la sécurité nucléaire pour nouer des liens et établir des relations de confiance et élaborer des protocoles et des procédures d'échange d'informations.

Les participants à deux séances techniques sur les technologies de détection ont souligné que l'architecture de détection en matière de sécurité nucléaire devait être continuellement réexaminé, et amélioré le cas échéant, pour faire face à l'évolution des menaces. Ils ont reconnu que les exercices étaient essentiels à la mise en place d'une architecture nationale efficace de détection. Ils ont estimé que de nouvelles approches et méthodes étaient nécessaires pour relever les défis techniques et organisationnels à cette fin. Ils ont proposé plusieurs moyens pour permettre à l'AIEA de répondre aux besoins des États Membres concernant les technologies de détection. Les participants ont encouragé l'AIEA à continuer d'élaborer des orientations sur le maintien à niveau des systèmes de sécurité nucléaire et des mesures de détection des matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire. Ils ont également proposé que l'AIEA élargisse la portée des PRC sur les technologies de détection pour répondre aux besoins des États Membres et encouragé ces derniers à participer à ces projets. Ils ont également appelé l'AIEA à intensifier ses efforts pour permettre l'échange d'informations sur les technologies de détection et leurs applications, en particulier pour répondre aux besoins et tenir compte des capacités des États Membres disposant de ressources limitées, et fournir des orientations techniques et sensibiliser aux technologies et processus de détection nouveaux ou améliorés, y compris de meilleures méthodes d'application de ces technologies.

Trois séances techniques ont porté sur différents aspects de la criminalistique nucléaire, en particulier sur la nécessité d'instaurer la confiance dans la criminalistique nucléaire, la science et l'interprétation des signatures de criminalistique nucléaire ainsi que le rôle de la criminalistique nucléaire dans une infrastructure nationale de sécurité nucléaire. Les participants à la première séance ont souligné la nécessité d'une pratique cohérente de la criminalistique nucléaire et ont estimé qu'il fallait exploiter les conclusions d'un examen ou d'une analyse criminalistique d'objets physiques contaminés par des radionucléides de manière à maximiser les chances de voir les résultats susceptibles d'être déclarés recevables dans le cadre d'une procédure juridique. À cet égard, ils ont reconnu que des liens étroits entre les laboratoires de criminalistique nucléaire et les organismes d'application de la loi étaient indispensables pour satisfaire aux critères de recevabilité qui pouvaient exister pour ce type de preuve dans différents systèmes juridiques nationaux.

Au cours de la deuxième séance, les participants ont souligné que les méthodes scientifiques à l'appui de l'examen devaient être entièrement validées et justifiables, et insisté sur le rôle des experts en la matière et des flux d'informations clairement définis dans l'interprétation détaillée des données de criminalistique nucléaire. Ils ont également examiné la question de la fiabilité statistique des conclusions de criminalistique nucléaire et de leurs effets sur le poids accordé à ces preuves dans une procédure juridique, y compris la possibilité d'élaborer des orientations aux fins d'une plus grande uniformité dans ce type de choix. Au cours de la troisième séance, les participants ont indiqué que la criminalistique nucléaire devait être intégrée dans un plan national d'intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire et souligné qu'elle repose sur la conduite d'un examen plutôt que sur des instruments sophistiqués ou une mesure unique.

Les participants à la séance technique sur les grandes manifestations publiques ont noté que les systèmes et mesures de sécurité nucléaire lors de telles manifestations étaient devenus des thèmes majeurs de sécurité nucléaire au niveau mondial. Ils ont reconnu que les États qui accueillent ces manifestations sollicitaient de plus en plus l'aide internationale pour compléter leurs ressources et capacités nationales existantes en matière de sécurité nucléaire, et l'appui de l'AIEA à cet égard a été particulièrement apprécié. Les participants ont estimé que la coordination et la coopération efficaces à tous les niveaux entre les différentes autorités compétentes devant intervenir constituaient un important défi dans l'application des mesures de sécurité nucléaire lors de grandes manifestations publiques.

Les participants à la séance technique sur l'intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire ont reconnu que la responsabilité de la sécurité nucléaire incombait à l'État mais que les menaces ne respectaient plus les frontières ou les limites. Compte tenu de l'évolution de la menace présente, les participants ont estimé qu'un appui supplémentaire de l'AIEA lors d'exercices multilatéraux d'intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire était un excellent moyen de renforcer et maintenir la sécurité nucléaire. Ils ont signalé qu'il était nécessaire d'accroître la transparence entre les États Membres en matière d'intervention en cas d'événement de sécurité nucléaire, notamment envisager un éventuel échange d'informations sur les menaces aux niveaux régional et bilatéral. Les participants ont dit que la voie privilégiée pour les activités de l'AIEA dans ce domaine devrait être de poursuivre l'élaboration et la promotion des orientations techniques sur les interventions en cas d'événement de sécurité nucléaire, et de renforcer le dialogue et les instances spécialisées dans ce type d'interventions.

Régimes nationaux de sécurité nucléaire, y compris la culture de sécurité nucléaire

Séance de haut niveau

La sixième séance de haut niveau a porté sur les régimes de sécurité nucléaire, notamment les mesures que les États Membres pouvaient prendre pour renforcer leurs régimes nationaux en la matière. Les participants ont en particulier souligné l'importance de la culture de sécurité nucléaire qui était un élément essentiel pour pérenniser les régimes nationaux de sécurité nucléaire.

Les participants ont encouragé les États Membres à évaluer en permanence la menace et les risques, compte tenu de l'évolution des menaces et des nouvelles technologies, à adapter leurs régimes de sécurité nucléaire ; à fournir une aide et des orientations aux exploitants nationaux sur la mise en place d'une culture durable de la sécurité nucléaire ; à continuer de mettre en valeur leurs ressources humaines ; et à constamment évaluer et tester leurs systèmes et mesures de sécurité. En outre, ils les ont encouragés à souscrire aux Fondements de la sécurité nucléaire de l'AIEA ; à respecter l'esprit des Recommandations de sécurité nucléaire de l'AIEA ; à continuer d'améliorer l'efficacité de leurs régimes de sécurité nucléaire et des systèmes des exploitants ; et à veiller à ce que la direction et le personnel responsables de la sécurité nucléaire soient incontestablement compétents. Ils ont reconnu que le Plan intégré d'appui en matière de sécurité nucléaire (INSSP) était un moyen d'aider les États Membres à élaborer et maintenir systématiquement leurs régimes nationaux de sécurité nucléaire.

S'agissant des orientations fournies par l'AIEA, les participants ont prié instamment l'AIEA de compléter la collection Sécurité nucléaire et, à un moment approprié, d'envisager de consolider les orientations et de fournir plus d'orientations sur l'interface entre la sûreté et la sécurité. En outre, ils ont prié instamment l'AIEA d'envisager des moyens de veiller à ce que les Recommandations de sécurité nucléaire soient considérées comme aussi importants que les prescriptions de sûreté de la collection Normes de sûreté.

Séances techniques connexes

Les participants aux séances techniques sur les régimes nationaux de sécurité nucléaire se sont concentrés sur l'appui de l'AIEA aux régimes nationaux de sécurité nucléaire. Les participants ont vivement engagé l'AIEA à collaborer avec les États Membres pour intégrer les enseignements tirés de l'expérience et les méthodes adoptées et testées par les États Membres dans les régimes nationaux de sécurité nucléaire qu'ils élaborent et maintiennent, et tenir compte des tendances et questions liées à la sécurité nucléaire dans le monde dans le cadre d'activités d'assistance et d'orientations. Ils ont proposé que l'AIEA serve de plateforme pour que les pays ayant des programmes électronucléaires avancés aident les États qui lancent des programmes électronucléaires à mettre en place un régime national de sécurité nucléaire durable. Ils ont également proposé qu'elle fournisse des orientations sur des approches de la sécurité nucléaire spécifiques aux États ne disposant pas de programme électronucléaire et disposant d'applications limitées faisant appel aux matières radioactives. En outre, les participants ont encouragé l'AIEA à élaborer des orientations supplémentaires sur la gestion des interfaces entre la sûreté et la sécurité, mettre en place des cadres législatifs et réglementaires pour les matières nucléaires et autres matières radioactives non soumises à un contrôle réglementaire, y compris des dispositions législatives type et mener des examens par des pairs axés sur la durabilité des régimes de sûreté nucléaire.

Les participants à la séance technique sur la culture de sécurité nucléaire ont noté que la pérennité de la sécurité nucléaire dépendait des personnes impliquées et que la culture de sécurité était le moyen d'y parvenir, tout en soulignant que les efforts visant à promouvoir et maintenir une culture solide de sécurité nucléaire devraient faire partie intégrante de la stratégie nationale de sécurité nucléaire. Ils ont reconnu que les autorités compétentes avaient un rôle important à jouer pour promouvoir une culture solide de sécurité nucléaire au niveau national et encourager les titulaires de licence à prendre des mesures pour améliorer continuellement leur culture organisationnelle de sécurité nucléaire. Ils ont prié instamment l'AIEA de continuer de jouer un rôle prépondérant de manière coordonnée pour promouvoir des cultures de sécurité nucléaire solides et durables dans les États Membres et, pour ce faire, d'élaborer d'autres orientations pratiques, promouvoir la compréhension de la culture de sécurité nucléaire, appuyer son application dans la pratique, dans le cadre d'ateliers, mener des missions d'experts sur l'évaluation de la culture de sécurité nucléaire ainsi que faciliter et coordonner les possibilités d'échange de données d'expérience au niveau international.

Les participants à la séance technique sur la formation théorique à la sécurité nucléaire ont observé que le Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) avait beaucoup apporté à la formation théorique et pratique à la sécurité nucléaire et encouragé les institutions des États Membres à adhérer et prendre une part active au Réseau. Ils ont encouragé les États Membres de l'AIEA à appuyer leurs universitaires qui souhaitaient mettre en place des programmes et cours de formation théorique à la sécurité nucléaire, à travers le perfectionnement professionnel et la participation de l'INSEN. Ils ont noté qu'une démarche collégiale impliquant des collaborations institutionnelles par l'intermédiaire de l'INSEN a été très propice à la formation théorique à la sécurité nucléaire, et l'AIEA, les États Membres et d'autres partenaires ont été encouragés à poursuivre cette démarche.

Les participants à la séance technique sur la formation pratique à la sécurité nucléaire ont souligné que la qualité et l'efficacité de la formation pratique dans ce domaine devraient être considérées comme l'une des conditions préalables les plus importantes pour mettre en place des régimes de sécurité nucléaire durables et que l'engagement de la direction en faveur d'une formation pratique de qualité était important. Ils ont encouragé les États à élaborer des plans de mise en valeur des ressources humaines, à adopter une approche systématique de la formation pratique en appliquant les méthodes et outils existants pour l'analyse des besoins et l'évaluation de l'efficacité de la formation pratique et à garantir la compétence des instructeurs. Certains participants ont spécifiquement indiqué que pour accroître l'efficacité de la formation pratique à la sécurité nucléaire, en particulier dans le contexte international, il était important d'établir des prescriptions plus explicites pour les stagiaires et de les appliquer. Les participants ont également prié instamment les États Membres de veiller à ce que les programmes de formation pratique à la sécurité nucléaire prennent en compte l'interface entre la sûreté et la sécurité nucléaires. S'agissant des programmes de l'AIEA sur la mise en valeur des ressources humaines et la formation pratique, les participants ont encouragé l'AIEA à continuer d'aider les États qui en font la demande à établir des programmes de formation pratique à l'intention des autorités compétentes. Ils l'ont également encouragée à adapter les programmes de formation pratique à la sécurité nucléaire aux besoins spécifiques des États et à utiliser l'apprentissage en ligne comme préalable à la formation dirigée par un instructeur. Ils ont également recommandé que les bonnes pratiques en matière de formation pratique à la sécurité nucléaire soit recueillies, analysées et diffusées.

Au cours de la séance technique sur les centres de formation et de soutien à la sécurité nucléaire et la viabilité à long terme de la mise en valeur des ressources humaines, les participants ont encouragé le réseau des centres NSSC à coordonner et faciliter la coopération régionale et internationale concernant

la mise en valeur des ressources humaines, l'appui technique et l'appui scientifique aux fins de la sécurité nucléaire. Ils ont encouragé les membres du réseau NSSC et l'AIEA à continuer d'échanger des pratiques optimales et enseignements tirés de la mise en place et de l'exploitation des centres, y compris en élaborant d'autres orientations à l'intention des États, et des mesures que ceux-ci pouvaient prendre pour assurer la pérennité des centres à long terme. Ils ont noté que l'AIEA et le réseau NSSC pouvaient aider les États à identifier d'autres besoins ou lacunes concernant la mise en place et l'exploitation d'un centre.

Les participants à la table ronde sur la gestion de l'information ont examiné les processus, problèmes et outils de gestion de l'information aux fins de la sécurité nucléaire, en particulier la gestion de l'information par l'AIEA et la façon d'utiliser les informations pour renforcer la sécurité nucléaire. Concernant la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB), les participants ont encouragé l'AIEA et les États Membres à se concentrer sur la suite à donner aux conclusions des rapports analytiques de l'ITDB dans un avenir proche et prié instamment les États Membres de veiller à ce que leurs rapports contiennent les informations nécessaires. Ils ont souhaité mieux comprendre les mesures de sécurité de l'AIEA concernant l'exploitation de ces informations et encouragé l'AIEA à fournir une description de ses méthodes relatives à la sécurité de l'information et à envisager de conclure des accords avec les États Membres sur la classification et la gestion de l'information, selon qu'il convient. En outre, ils ont proposé plusieurs initiatives nouvelles concernant la gestion et l'utilisation de l'information par l'AIEA, et l'ont notamment encouragée à envisager d'établir une interface combinée d'échange d'informations et d'établissement de rapports aux fins de la sécurité nucléaire. Enfin, certains participants ont abordé la question des utilisations appropriées des informations provenant de sources librement accessibles et de l'utilisation d'outils d'information avancés.

Les participants à la séance technique sur les méthodes d'évaluation de la menace et du risque ont préconisé de porter davantage l'attention sur la recherche et le développement (par exemple dans le cadre d'un PRC) pour élaborer de nouvelles approches et méthodes permettant de faire face aux difficultés rencontrées lors de l'évaluation précise et pratique du risque nucléaire. Ils ont estimé que la recherche et le développement prennent en considération la grande diversité de scénarios et mesures possibles (et les preuves et données d'expérience limitées à disposition), la diversité des acteurs impliqués et les écueils d'analyse fréquents, tels que le fait d'ignorer qu'un agresseur puisse s'adapter aux mesures de sécurité rencontrées. Ils ont également appelé à une meilleure harmonisation des orientations concernant l'évaluation de la menace et du risque en matière de sécurité nucléaire pour permettre une application cohérente dans l'ensemble du régime de sécurité nucléaire.

Les participants à la séance technique sur la question émergente des véhicules aériens sans pilote, ou drones, ont constaté que la législation et la réglementation ne s'adaptaient pas assez vite à l'évolution technologique. Ils ont estimé que la menace pour la sécurité et les utilisations potentielles des véhicules aériens sans pilote étaient des questions émergentes qui devraient rester à l'examen, notamment les dimensions potentielles de la sécurité informatique.

Les participants à la séance technique sur la communication publique en matière de sécurité nucléaire ont estimé que l'engagement du public dans ce domaine devrait être une priorité nationale, tout en notant qu'il fallait assurer un juste équilibre entre transparence et confidentialité. Ils ont également constaté que les États devaient être prêts à communiquer sur un ensemble de scénarios, à concilier les différentes demandes de communication sur la sûreté et la sécurité et à collaborer avec des experts désignés, spécialistes de la communication et d'autres domaines pour s'assurer que les messages sont à la fois précis techniquement et compréhensibles pour le public.

Les observations susmentionnées résument les discussions qui ont eu lieu durant la *Conférence internationale sur la sécurité nucléaire : engagements et actions*, tenue du 5 au 9 décembre 2016 à Vienne (Autriche).